



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur HUET Bruno ayant donné pouvoir à Madame COUVILLERS Virginie
- Monsieur GRILLET Pierre ayant donné pouvoir à Monsieur REMONDIN Marc,
- Monsieur HARDY Nicolas, absent

Madame GOURIO Lorène est désignée secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2024

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

II) Finances

2.1 – Approbation du compte de gestion – exercice 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion a été dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Il a été assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le conseil municipal, à l'unanimité a adopté le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme. Ce dernier n'a fait remonter aucune observation ni réserve du conseil.

2.2 – Approbation du compte administratif – exercice 2023

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Maire est sorti de la salle. Madame Henry Evelynne a pris la présidence de la séance

Le compte administratif de l'exercice 2023 a été présenté au Conseil municipal comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		45 977.04		180 992.94		226 969.98
Opérations exercice	420 351.62	264 284.27	336 702.41	425 899.02	757 054.03	690 183.29
Total	420 351.62	310 261.31	336 702.41	606 891.96	757 054.03	917 153.27
Résultat de clôture	110 090.31			270 189.55		160 099.24
Restes à réaliser						
Total cumulé	110 090.31			270 189.55		160 099.24
Résultat définitif	110 090.31			270 189.55		160 099.24

A la suite de cette présentation **le conseil municipal à l'unanimité a :**

- **Constaté** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Constaté** l'absence de restes à réaliser
- **Voté** et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.3 – Affectation du résultat de l'exercice 2023 sur 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat suivant suite au résultat de l'exercice 2023 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 270 189.55€.

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	180 992.94
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	95 690.77
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	89 196.61
Résultat cumulé au 31/12/2023	270 189.55
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	270 189.55
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	110 090.31
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	160 099.24
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le conseil municipal à l'unanimité à adopter l'affectation du résultat proposé.

2.4 – Vote des taxes directes locales sur l'année 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est rappelé que le vote des taux de fiscalité locale par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce, même si les taux restent inchangés. De fait, les communes et EPCI doivent adopter avant le 15 avril 2024, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Malgré les hausses des différents produits, et pour cette année, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 15.39 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.18 %

2.5 – Attribution des subventions pour l'année 2024

Monsieur le Maire propose de reconduire et d'attribuer des subventions à certaines associations particulièrement engagées sur la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Montant de la subvention de fonctionnement
Le Souvenir Français	50€
Union nationale des combattants	200€
Association la passion du rouge	50€

2.6 – Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2024 se décomposant de la manière suivante :

En section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	153 338.24€	Excédent brut reporté	160 099.24€
Dépenses de personnel	135 500.00€	Recettes des services	10 500.00€
Autres dépenses de gestion courante	67520.00€	Impôts et taxes	46 000.00€
Dépenses financières	9500.00€	Dotations et participations	28 800.00€
Atténuation de produits	62 941.00€	Autres produits de gestion courante	51 000.00€
Dépenses imprévues	0.00€	Recettes financières	0.00€
Total dépenses réelles	428 799.24€	Fiscalité locale	196 400.00€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00€	Total recettes réelles	332 700.00€
Virement à la section d'investissement	64 000.00€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Total général	492 799.24€	Total général	492 799.24€

En section d'Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	110 090.31€	Virement de la section de fonctionnement	64 000.00€
Remboursement d'emprunts	34 000.00€	Subventions d'investissement	114 620.00€
Immobilisations corporelles	148 200.00€	Total recettes d'équipement	114 620.00€
Immobilisations en cours	0.00€	Dotations, fonds divers et réserves	3 580.00€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00€	Emprunt	0
		Affectation au compte 1068	110 090.31
Total général	292 290.31€	Total général	292 290.31€

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2024 arrêté comme suite :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	492 799.24€	492 799.24€
Section d'investissement	292 290.31€	292 290.31€
TOTAL	785 089.55€	785 089.55€

III) Affaires générales

3.1 – Approbation de la convention SAFER

Monsieur le Maire a présenté au conseil un projet de convention avec la SAFER afin de pouvoir bénéficier d'une veille et d'une aide à l'intervention foncière par le droit de préemption ou pour la gestion des autres droits de préemption dont la SAFER dispose.

Le Conseil municipal à l'unanimité a approuvé ce projet et autorisé le Maire à signer la convention proposée.

3.2 – Approbation de la délégation départementale des réserves communales de la sécurité civile de l'Essonne

Monsieur le Maire rappelle que La Délégation Départementale de l'Essonne, également reconnue sous l'acronyme « **DD91-CNRCSC** » est une entité du Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile qui assure sa représentation territoriale au niveau départemental. La DD91-CNRCSC, inscrit son champ d'action dans l'information et le cadre d'emploi des Réserves Communales de Sécurité Civile. Son action s'inscrit, sous l'autorité de police compétente, en apportant une réponse adaptée aux situations et aux besoins, face aux conséquences potentielles ou prévisibles des risques naturels et technologiques ou aux agressions de toute nature, en contribuant, à l'appui, au soutien, à l'assistance et à la sauvegarde des populations sinistrées, en complémentarité des services publics de secours et d'urgence.

Il est proposé au conseil de signer la convention d'adhésion afin de créer un environnement propice à l'instauration et/ou au maintien d'une relation durable, lisible et sereine entre la commune et cette délégation. Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 250 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la délégation Départemental des réserves communales de Sécurité Civile de l'Essonne

3.3 – Achat de terrains

M. le maire expose au conseil que les parcelles de terrain détaillées ci-dessous sont à vendre.

1. Section B0125 : 17 a 85ca
2. Section B0114 : 2 a 65 ca
3. Section D0181 : 6 a 34 ca
4. Section D0180 : 5a 43ca

Ces terrains sont situés en zone N. Ces derniers présentent un grand intérêt pour la commune pour la gestion des ruissellements et la continuité d'un chemin existant. Un accompagnement par la SAFER est possible.

Le coût de ces achats se décomposerait comme tel

- Acquisition des terrains : 900 € TTC
- Frais d'intervention de la SAFER : 480 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé ce projet d'achat et autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 1380 euros composé du prix de vente des terrains pour 900€ TTC et de 480 euros de frais d'intervention de la SAFER.

IV) Questions diverses et Informations :

4.1) Mouvement de personnel

M. le maire informe le Conseil Municipal que Madame Viger Stella a intégré les effectifs de la commune sur le poste d'agent technique et sera chargée de l'entretien des locaux. Madame Viger a pris ses fonctions le 1^{er} mars.

Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue.

4.2) Questions diverses

Madame Henry nous informe que la prochaine rencontre « Journée seniors » aura lieu le 2 octobre à Boutigny. Cette journée sera consacrée à travers diverses conférences, aux aspects sécuritaires, « santé », « secourisme », etc..., avec une approche ludique telle que le théâtre. La journée de 2023 ayant été une réussite, il est important que la communication de cet événement soit relayée au mieux afin qu'un maximum de prunaysiens puissent profiter de ces présentations et riches échanges.

Monsieur Remondin nous informe que les opérations de recyclage des matériaux de type « emballages », qui alimentent les conteneurs à couvercle jaune, ne sont pas optimaux et la qualité de tri est en baisse. Cette qualité influençant directement nos finances, il est proposé de communiquer de nouveau sur ce point. Cette communication sera accompagnée des tarifs des conteneurs à couvercle marron, afin que chaque foyer puisse adapter la contenance à son réel besoin, en toutes connaissances de cause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire.
Patrick PAGES.

